043-254300395-20241212-2024812863-DE Regu le 19/12/2024

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

Nombre Membres

En exercice: 18

Présents:

8 Titulaires 2 Suppléants

Pouvoirs:

2

Votants:

12 Pour

0 Contre

0 Abstention

<u>Date de la convocation :</u> 2 Décembre 2024

Délibération n° 2024.12.63

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de Monistrol-sur-Loire

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le douze décembre

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents: Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Gilles KACZMAREK, Jean-Pierre SABATIER, Frédéric GIRODET, THIOLLIERE Paul (suppléant), Frédéric GIMBERT, TAFIN Yves (suppléant).

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Daniel FAVIER a donné pouvoir à Eric DUBOUCHET Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT.

Absents: André DEFAY, Bernard SOUVIGNET, David SALQUE-PRADIER Denis THOUMY, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Laurent DUPLOMB, Michel CHAPUIS

DECISION MODIFICATIVE N°3 – BP 2024

Monsieur Le Président soumet au Comité Syndical la proposition de décision modificative n°3 pour l'exercice 2024 tenant compte d'une part de l'activité, des modifications prévisibles et éventuelles et d'autre part des charges connues au jour de la mise en place de ce document.

En effet, dans le cadre du GAC pour le tri de la collecte sélective, la SEM (Saint Etienne Métropole) doit demander le remboursement des emprunts effectués pour la construction du centre de tri à Firminy (179 523,46 +293,14 environ).

Après échange avec les différents acteurs, il a été convenu que ce remboursement se ferait comme une subvention d'équipement. Or, il avait été prévu en section de fonctionnement dans le budget de l'exercice 2024.

De même pour le même marché des pénalités de retard de livraison de l'infrastructure et de nonrespect de certains résultats de tri vont être émis.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **OUÏ** l'exposé du Président
- **APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative n°3 pour l'exercice 2024 et dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

AR Prefecture

043-254300395-20241212-2024812863-DE Reçu le 19/12/2024

	DEPENSES	ES				RECETTES	S		
Сһар	Libellé	BP 2024 après DM 2	DM n° 3	BP 2024 APRES DIM n°3	Chap	Libellé	BP 2024 après DM 2	DM n° 3	BP 2024 APRES DM n°3
011	OR Charges à caractère général	13 554 634,49 €	-166 500,00 €	13 388 134,49 € 013	3 OR	Atténuation de charges	13 000,000 €		13 000,000 €
		716 409,00 €		716 409,00 € 70	OR		3 720 524,00 €		3 720 524,00 €
	OR Atténuation de produits	0,00€		0,00€ 78	OR	Reprises sur amortissement et provísion	18 000,000 €		18 000 00 €
	OR Autres charges de gestion courante	465 315,00 €		465 315,00 € 74	OR		12 128 629,09 €		12 128 629,09 €
99	OR Charges financières	226 164,87 €		226 164,87 € 75	OR		125 380,00 €	15 000,000 €	140 380,00 €
29	OR Charges exceptionnelles	2 000,000 €		2 000,000 € 76	OR		300 €		76,00€
89	OR Provisions	€000		0,00 € 77	OR	Produits exceptionnels	39 798,86 €		39 798,86 €
042	Opération d'ordre de transfert entre	689 325,54 €		689 325,54 € 042	2 00B	B Opération d'ordre de transfert entre sections	S		900′0
002	Solde d'exécution de la section de OOB fonctionnement reporté (si-)			000	MILE	008 Solde d'exécution de la SF reporté (si +)	78 440,95 €		78 440.95 €
	OOB Dépenses imprévus				T				
023	OOB Virement à la section d'investissement	470 000,00€	181 500,00 €	651 500,00 €	L				
	TOTAL	16 123 848,90 €	15 000,000 €	16 138 848,90 €		TOTAL	16 123 848,90 €		15 000,00 € 16 138 848,90 €
	DEDENICE			INVESTISSEMENT	IENT	I PE CENTRE			
	DEFENS	ı				RECEITES			
Chap	Libellé	BP 2024 après DM 2	DM n° 3	BP 2024 APRES DM n°3 CF	Chap Lib	Libellé	BP 2024 après DM 2	DM n° 3	BP 2024 APRES DIM n°3
10	OR Dotations, fonds divers et réserves			0,00 € 10	OR	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €		9 00′00 €
16	OR Emprunts et dettes assimilées	874 360,16 €		874 360,16 € 13	OR	Subventions d'équipement reçues	235 000,00 €		235 000,000 €
	OR Immobilisations incorporelle	180 000,000 €		180 000,000 € 16	OR	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00 €		500 000,00 €
	OR Subventions d'équipement versées	€ 00'00	181 500,00 €	181 500,00 € 27	OR	Autres immobilisations financières	21 191,00 €		21 191,00 €
	OR Immobilisations corporelles	270 300,00 €		270 300,00 €					
23	OR Immobilisations en cours	1 474 535,46 €		1 474 535,46 €					
26	OR Participations et créances rattachés à part	3 00,00 €		000€	-				
27	OR Autres immobilisations financières	30000		€000	+				
45	Opération pour compte de tiers	900′0		0,00 € 45		Opérations pour compte de tiers	000€		000€
040	OOB Opération d'ordre de tansfert entre sections	22 578,86 €		22 578,86 € 040		OOB Opération d'ordre de transfert entre sections	s 689 325,54 €	Art =	689 325,54 €
041	OOB Opérations patrimoniales	400 000,00 €		400 000,00 € 041		OOB Opérations patrimoniales	400 000,00 €		400 000,00 €
001	OOB Solde d'exécution de la SI reporté (si-)	30000		0,00€		OOB Solde d'exécution de la SI reporté (si+)	906 257,94 €		906 257,94 €
020	OOB Dépenses imprévues	900′0		0,00 € 021	3	OOB Virement de la section de fonctionnement	470 000,00 €	181 500,00 €	651 500,00 €
				024		OOB Produit des cessions d'immo.	€000		9000
1	10101				ı				5

AR Prefecture

043-254300395-20241212-2024812863-DE Reçu le 19/12/2024

- CHARGE le Président de son exécution

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président

Jean-Paul LYONNET